



Les conférences du Cercle pour l'aménagement du territoire

Déserts médicaux et territoires : du diagnostic aux dispositifs de reconquête

Mercredi 22 novembre (18h à 20h)

Dans les locaux de l'Assemblée nationale

Palais Bourbon, 126 Rue de l'Université, 75007 Paris

Avec **Guillaume Garot**, député de Mayenne et ancien maire de Laval

Et *(sous réserve)* **Frédéric Valletoux**, député de Seine-et-Marne, rapporteur de la loi et ancien maire de Fontainebleau.

La question des déserts médicaux constitue la principale préoccupation de nos concitoyens et des territoires, en particulier rurauxⁱ. Ces déserts médicaux peuvent être visualisés via un zonage s'appuyant sur l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) à un médecinⁱⁱ.

Etat, Assurance maladie et collectivités territoriales déploient depuis plusieurs années une panoplie d'actions en faveur de l'installation des médecins : aide financière à l'installation, bourses aux étudiants, prospection pour faire venir des médecins étrangers, actions sur les stages, parrainage de jeunes par des médecins en place, actions d'attractivité (découverte touristique du territoire), participations à des forums étudiants, salariat de médecins, maisons de santé, télémedecine, contrats locaux de santé... Mais « *les seules mesures incitatives, au coût important et menant souvent à une concurrence délétère entre collectivités, n'ont pas su montrer leur efficacité et ne peuvent suffire* » (Communiqué APVF¹, 22 juin 2023).

Le 15 juin 2023, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi, portée par Frédéric Valletoux, visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnelsⁱⁱⁱ. Lors du débat parlementaire sur cette proposition, une proposition transpartisane (à l'initiative du député Guillaume Garot et soutenue par 200 députés NUPES, LR, Horizons, MODEM et LIOT) a été rejetée^{iv} : celle-ci proposait de réguler l'ouverture des cabinets de soins, comme c'est déjà le cas pour les pharmacies. La proposition de loi visait à soumettre l'installation des médecins à autorisation de l'Agence régionale de santé. Délivrée de droit en zone jugée sous-dense, elle aurait été conditionnée à la cessation d'activité d'un autre praticien en zone jugée suffisamment dotée. De telles mesures de régulation des installations n'ont pas été intégrées dans le texte adopté. Il a été argué tant par le gouvernement que le rapporteur que le premier problème est aujourd'hui le manque de soignants et que cela dissuaderait des étudiants de s'orienter vers la médecine.

Entre incitations et contraintes, les débats du printemps sur la liberté d'installation sont à nouveau au cœur des questions de démographie médicale et de répartition géographique de l'offre de soins.

¹ Association des petites villes de France

Une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), direction de l'administration centrale des ministères sanitaires et sociaux, met en exergue des exemples internationaux qui font état d'un impact positif, dans l'ensemble, d'une politique de régulation des installations sur l'équité de la distribution géographique.^v Par exemple, en ce qui concerne l'installation des médecins, l'Allemagne comporte « *le système parmi les plus stricts au monde* »^{vi}.

Inscription obligatoire avant le 14 novembre

à l'adresse suivante : cerclepat@gmail.com

(Seuls les 40 premiers inscrits pourront assister à la réunion ;

En cas d'inscription puis d'indisponibilité, merci de prévenir pour libérer la place)

Indiquez : Prénom, Nom, Date et Lieu de naissance

(Mentions indispensables ;

à défaut les services de l'Assemblée nationale ne permettront pas votre entrée)

Pour préparer cette conférence-débat vous pouvez lire :

ⁱ **Legendre B.** (2021, septembre). [Les trois quarts des personnes les plus éloignées des professionnels de premier recours vivent dans des territoires ruraux](#). DREES, *Études et Résultats*, 1206.

Vergier N., Chaput H., en collaboration avec Lefebvre-Hoang, I. (2017, mai). [Déserts médicaux : comment les définir ? Comment les mesurer ?](#) Dossiers de la DREES, 17.

ⁱⁱ **Barlet M., Coldefy M., Collin C., Lucas-Gabrielli, V.** (2012, mars). [L'Accessibilité potentielle localisée \(APL\) : une nouvelle mesure de l'accessibilité aux soins appliquée aux médecins généralistes libéraux](#). DREES, *Études et Résultats*, 795.

[Vivez-vous dans un désert médical ? \[SPALLIAN\] - data.gouv.fr : https://www.data.gouv.fr/fr/reuses/vivez-vous-dans-un-desert-medical-spallian/](#)

ⁱⁱⁱ Débats à l'Assemblée nationale : [Déserts médicaux : la proposition de loi visant à améliorer l'accès aux soins adoptée 13/06/2023 - YouTube](#)

^{iv} https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/06/15/deserts-medicaux-les-deputes-rejettent-la-regulation-de-l-installation-des-medecins_6177702_3224.html

^v Polton D., Chaput H., Portel A.-M. (et al.), [Remédier aux pénuries de médecins dans certaines zones géographiques. Les leçons de la littérature internationale, Les dossiers de la DREES, n° 89, 2021-12 ; C'est comment ailleurs ? La liberté d'installation des médecins en Europe \(francetvinfo.fr\)](#)

^{vi} Brunn M., [Installation des médecins : en Allemagne, le système parmi les plus stricts au monde, Le point, 13/06/2023](#)